

Québec, le 28 novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 novembre dernier, le député de La Prairie déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale signée par 577 citoyens demandant au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette de mettre en place des mesures spéciales pour permettre le recrutement d'au moins dix médecins de famille à Candiac afin de favoriser la création d'un groupe de médecins de famille pouvant ultimement devenir une super-clinique.

Je tiens à vous assurer que je suis très sensible à ces revendications et à la nécessité d'améliorer la prise en charge en première ligne pour la population de Candiac et dans toutes les régions du Québec.

En effet, les différentes régions du Québec ne bénéficiant pas toutes du même niveau d'accessibilité aux soins de santé, les plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM) visent à assurer à la population une plus grande équité d'accès aux services médicaux. La notion d'équité comprend deux principes :

- assurer à la population de chaque région une part équitable de services;
- privilégier l'installation des médecins requis pour offrir ces services dans la région des bénéficiaires.

La méthode utilisée pour répartir les médecins de famille au Québec est basée, d'une part, sur l'estimation du nombre de nouveaux médecins attendus annuellement et, d'autre part, sur une évaluation du besoin de médecins de famille dans chaque région et leurs sous-territoires. Précisons également qu'elle tient compte des caractéristiques de la population de chaque région, pondérée en fonction des facteurs d'âge, de sexe et de défavorisation matérielle et sociale. Finalement, elle tient compte des impacts du vieillissement et de l'attrition des effectifs médicaux.

C'est ainsi qu'en toute équité pour la population de chaque région du Québec, les plans de répartition des effectifs médicaux pour la prochaine année permettront l'ajout de plus de 17 nouveaux médecins de famille dans le territoire de réseau local des services de Jardins-Roussillons où est située la municipalité de Candiac. Parmi ces 17 nouveaux médecins autorisés, 13 sont des nouveaux médecins en début de pratique au Québec. En outre, nous travaillons avec le Département régional de médecine générale (DRMG) de la région de la Montérégie qui nous confirme que les activités médicales particulières prévues pour ce territoire sont dans le secteur d'activités de la prise en charge.

Malgré ce qui précède, nous tenons à préciser que ni le ministère de la Santé et des Services sociaux, ni le DRMG ne peuvent s'ingérer dans le choix du lieu de pratique d'un médecin et que ces derniers sont libres d'exercer dans la municipalité de leur choix, pourvu qu'il respectent le pourcentage minimal de pratique attendu dans le territoire du PREM, en l'occurrence, celui de Jardins-Roussillons.

En terminant, le DRMG de la région de la Montérégie a dressé la liste de tous les cabinets médicaux en recrutement actif de médecins de famille afin d'informer les médecins qui débiteront leur pratique au cours des prochains mois, des opportunités de pratique en cabinet médical dans chaque sous-territoire.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette